



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de
l'Organisation Scolaire

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Contrat d'objectifs tripartite 2020-2024

entre le

**Collège Victor HUGO,
l'académie de Besançon et
le département du Doubs**

Références :

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Décret n° 2013-895 du 4 octobre 2013 relatif à la composition et aux compétences du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement
- Circulaire n° 2015-004 du 14-1-2015 relative au contrat d'objectifs tripartite
- Convention cadre avec le Conseil départemental du DOUBS]

Préambule

Date du dialogue stratégique : 11 juin 2019

Réunions du conseil pédagogique : 24 septembre 2019 et 2020

14 décembre 2020 et 12 janvier 2021

Date du dialogue de contractualisation tripartite :

Approbation du contrat par le C.A. de l'établissement : 28 janvier 2021

I. Parties contractantes

Le présent contrat est établi pour une durée de quatre ans entre :

➤ D'une part :

Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon
10 rue de la Convention
25030 BESANCON Cedex

➤ D'autre part :

Collège Victor Hugo
Représenté par le Chef d'établissement
Jean-Jacques Fito

➤ Et d'autre part :

Madame la Présidente du Conseil départemental du DOUBS
Avenue de la Gare d'eau
25000 BESANCON

II. Objet du contrat

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification

Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement, pour une durée de quatre ans, définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques, ainsi qu'aux priorités de la collectivité territoriale. Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat,



sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre. Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif.

Le contrat d'objectif nécessite la mise en place d'indicateurs qui permettent d'apprécier la réalisation des objectifs fixés. Un programme d'actions arrêté par l'EPL dans le cadre de son projet d'établissement, sera mis en place.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

III. Diagnostic

Chaque établissement dispose d'un dossier d'aide à l'auto-évaluation qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par l'établissement, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1. Eléments de contexte : caractéristiques de l'établissement, du public accueilli et inscription territoriale

1-1 Contexte de l'établissement :

- Histoire

L'établissement a longtemps incarné à lui seul l'évolution du système éducatif à Besançon au cours de l'histoire. Il fut tour à tour collège municipal au XVIème siècle, collège, collège jésuite au XVII et XVIIIème, école centrale sous la Révolution Française, lycée impérial, collège Royal, lycée du XIXème au XXème et enfin collège uniquement depuis 1980. Ses bâtiments sont classés aux Monuments Historiques. Il fut totalement restructuré durant les années 1990.

- Environnement

L'établissement est situé en plein cœur de la « Boucle » et bénéficie de la présence de nombreuses infrastructures publiques et associatives avec lesquelles nous développons des partenariats multiples.

- Partenariats

Au-delà des contacts et partenariats que nous avons développés dans le cadre du fonctionnement de certaines structures pédagogiques : Conservatoire à Rayonnement Régional, Ligue régionale de Basket, club du Racing (Football), Besançon Université Club (escrime) ou en lien avec nos projets de développement : Centre de Linguistique appliquée, GREF, Université Ouverte, nous élargissons nos partenariats avec de nombreux acteurs associatifs ou institutionnel : CAUE, Musée des Beaux-arts, Scène Nationale, Police Municipale, ADDSEA, Maisons de quartier, associations des étudiants en orthophonie, Services de police municipale, ANPAA, SOLEA,

1-2 Les familles et les élèves (origine sociale)

Si l'établissement a longtemps préfiguré l'établissement de centre-ville accueillant une population d'élèves socialement privilégiés ou boursiers pressentis pour leur potentiel scolaire, ce n'est plus le cas. La sociologie des élèves s'est fortement diversifiée et l'établissement accueille désormais une population d'élèves présentant une grande diversité d'origine socio-économique et présentant une très forte hétérogénéité des besoins.

A cette rentrée 2020, les indicateurs sociaux de l'établissement se présentent comme suit (sources : APAE du 13 décembre 2020)

- Cadres supérieurs et enseignants : 32,7% (20,3% pour le département du 25)
- Cadres moyens : 10% (13,2% pour le département du 25)
- Employés, artisans, commerçants et agriculteurs : 22% (22,8% pour 25)
- Ouvriers et inactifs : 35,3% (42,8% pour le département)
- PCS non précisées : 0% (0,9 pour le département)

La part d'élèves boursiers s'élève à 34,2% de l'effectif total de l'établissement (24% pour le 25).

En 2020-20, nous recensons 42 nationalités différentes parmi nos élèves, s'accompagnant d'une forte diversité linguistique.



3/9

1-3 Les structures pédagogiques (nombre d'élèves, nombre de divisions, formations proposées, dispositifs particuliers, ...)

L'établissement accueille 1009 élèves (au 14 décembre 2020) répartis de la manière suivante :

Niveau 6° : 230 élèves pour 8 divisions (E/D = 29)

Niveau 5° : 250 élèves pour 9 divisions (E/D = 28)

Niveau 4° : 261 élèves pour 9 divisions (E/D = 29,1)

Niveau 3° : 268 élèves pour 9 divisions (E/D = 30)

Dont dispositif ULIS : 11 élèves inclus dans les classes

Dont dispositif UPE2A : 23 élèves inclus dans les classes

Dont 117 élèves scolarisés en CHAM.

25 élèves relevant du Pôle Espoir Régional Basket.

2. Points d'appui :

L'ensemble des personnels forme une équipe expérimentée et attachée à l'établissement.

Le suivi des PAP est de qualité

Le patrimoine culturel, historique et bâtiminaire de l'établissement constitue un atout considérable et insuffisamment exploité.

La situation géographique et la proximité immédiate de nombreuses structures partenaires sont très avantageuses, les locaux sont spacieux.

Le réseau des transports en commun est un autre avantage certain.

3- Problématiques de l'établissement et axes de progrès

Les résultats aux épreuves écrites de français et de mathématiques sont en diminution constante.

La maîtrise du français est insuffisante chez de plus en plus d'élèves : cela se révèle tant dans les difficultés de compréhension des consignes, la piètre qualité de l'expression écrite chez de nombreux élèves ou des prestations orales manquant de développements.

Peu ou pas de lien entre les acteurs des dispositifs de soutien et les activités conduites en classe. Peu ou pas de ciblage précis des difficultés particulières de chaque élève avant remédiation.

La grande hétérogénéité des besoins des élèves constitue un défi important en vue de la prise en charge pédagogique de leurs difficultés dans la classe et hors de la classe. Cela concerne aussi bien les besoins pédagogiques des élèves que ceux relatifs à leur engagement et à leur autonomie au travail.

La liaison collège-lycée est quasi inexistante et la liaison école-collège ne s'est pas saisie d'objectifs opérationnels partagés avec les professeurs des écoles.

La répartition des locaux d'enseignements, la topologie de l'établissement et la distribution des locaux de vie scolaire ne facilitent pas le travail en équipe, ni la dynamique de groupe.

Les locaux sont bruyants, les circulations occasionnent de longs déplacements, le petit nombre de cages d'escaliers suscitent des troubles lors des mouvements d'élèves.

Les écarts de réussite restent plus importants que la moyenne académique et la grande difficulté scolaire est en augmentation.

Compte tenu du nombre important de punitions scolaires et de sanctions disciplinaires, le climat scolaire demeure une problématique importante.

Le bavardage est vécu par tous comme une source de pénibilité et une entrave aux apprentissages.

Les mauvais usages des écrans (réseaux sociaux notamment) constituent une problématique certaine.

L'établissement évaluera l'apport de l'outil numérique, des ressources numériques et de la formation des personnels.



IV. Objectifs stratégiques

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs. En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

Objectif n°1 : mieux répondre aux besoins éducatif et pédagogique de chacun de nos élèves

Leviers d'actions à utiliser :

- Mettre en place un plan de formation/Accompagnement des personnels pour faire évoluer les pratiques, notamment dans la prise en charge de l'hétérogénéité des besoins.
- Optimiser l'efficacité des dispositifs (Devoirs Faits, devoirs non faits, tutorat...) et renforcer l'action des partenaires extérieurs,
- Développer l'entraide, la coopération entre pairs (élèves, personnels),
- Développer l'usage du numérique éducatif.

Indicateurs mobilisés :

Indicateurs	Valeur constatée à la signature du COT	Valeur cible à 2 ans	Valeur cible à 4 ans
Nombre de personnels formés au travail coopératif et à la différenciation pédagogique *	Difficile à évaluer, les apports sont éparés et hétérogènes	50% de l'effectif	100% de l'effectif
Nombre d'élèves participants à Devoirs Faits	190	Au moins les 15% les plus en difficultés	Au moins les 25% les plus en difficultés
Nombre d'élèves participants à Devoirs non Faits	Dispositif non pleinement opérationnel	Moins de 10% des élèves	Moins de 5% des élèves
Nombre de tutorats entre élèves relevés	Pas en place	50	100
Note moyenne écrit au DNB : valeur ajoutée / acad.	0 Moyenne de 2017 à 2019	+ 0,5	+1
Ecarts entre les CSP	10.9 (2019)	Moyenne académique	Moyenne académique - 1
Valeur ajoutée taux d'accès 6 / 3 ^{ème} /Ac	+4 Moyenne de 2017 à 2019	Maintien	Maintien

* Un recensement préalable des besoins, des attentes et des compétences disponibles sera engagé en vue de l'élaboration d'un plan de formation concerté sur les 4 prochaines années.



Objectif n°2 : faire du renforcement de la maîtrise du Français un objectif prioritaire de toute la communauté éducative

Leviers d'actions à utiliser :

- Organiser la contribution de chaque discipline, pour chaque niveau (« tous mobilisés »)
- 5/9 - Prendre systématiquement en compte la maîtrise de la langue française dans l'évaluation
- Promouvoir la lecture : 1/4h lecture (quelles améliorations possibles ?), concours, interventions,
- Faire de cet enjeu l'objectif opérationnel des liaisons (écoles-collège et collège-lycée)
- Harmoniser les pratiques.

Indicateurs mobilisés :

Indicateurs	Valeur constatée à la signature du COT	Valeur cible à 2 ans	Valeur cible à 4 ans
Moyenne à l'épreuve écrite de français	10,3 Moyenne de 2017 à 2019	10.5	11,5
Moyenne à l'épreuve orale du DNB	16,1 Moyenne de 2017 à 2019	16.5	16.5
Nombre de projets de liaison école-collège-lycée autour de cet enjeu	0	4	8
Nombre de projets interdisciplinaires : français + autres	Données non disponibles	50% des classes	60% des classes
Livres prêtés par le CDI/ élève/an	5,8 en 2018-19	6	6,5

Objectif n°3 : améliorer le climat scolaire

Leviers d'actions à utiliser :

- Proposer un projet collectif et développer le sentiment d'appartenance
- Fédérer autour de la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du collège
- Mettre en place des classes à projets en 4ème
- Conduire des actions de prévention spécifiques
- Favoriser l'émergence des compétences psycho-sociales des élèves : autonomie, respect, responsabilisation



6/9

Indicateurs mobilisés :

Indicateurs	Valeur constatée à la signature du COT	Valeur cible à 2 ans	Valeur cible à 4 ans
Nombre de classes à projet en 4 ^{ème}	3	Toutes les 4 ^{ème}	Toutes les 4 ^{ème}
Nombre d'élèves bénéficiant du PASS	60%	85%	95%
Taux d'absentéisme	4,5% 2018 - 2019	4%	4%
Rapport en % Punitons / élève	116 % 2018 - 2019	100%	90%
Nombre en % Exclusions de cours / élève	30,6 % 2018 - 2019	20%	15%
% d'élèves Exclus de cours dans l'année	16%	12%	8%
Rapport en % Sanctions / élève	14,5% 2018 - 2019	12%	8%
Nombre d'élèves impliqués dans un projet de citoyenneté	Données non disponibles	60%	80%

Rappel : les 5 défis proposés en septembre 2018 :

- **DEFI N°1.** Endiguer le départ des élèves issus des CSP+ vers d'autres établissements (privés ?).
- **DEFI 2 :** Créer des environnements éducatifs et pédagogiques renforçant l'esprit d'appartenance au collège, le partage des valeurs et l'épanouissement personnel des élèves et des personnels.
- **DEFI N°3.** Améliorer le niveau de maîtrise des langages : A: Français et mathématiques B : langues vivantes étrangères et scientifiques, notamment pour les élèves dont les besoins sont les plus importants.
- **DEFI N°4 :** Favoriser les stratégies d'apprentissage prenant appui sur la collaboration entre élèves et la mobilisation de leurs facultés pour nouer les solidarités inter-catégorielles et conforter l'appétence scolaire.
- **DEFI N°5.** Répondre aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève malgré la grande hétérogénéité de leurs acquis et de leur vitesse d'acquisition.

Quelques exemples de leviers d'actions à mobiliser

Réussite et maîtrise de la langue :

Faire du renforcement de la maîtrise de la langue française un enjeu central de toutes les disciplines (items observables par niveau, prise en compte dans l'évaluation, renforcement de la pratique de la langue écrite, enrichissement du lexique.

Organiser des événements autour de la langue française : semaine littéraire, concours d'éloquence et autres concours, activités culturelle....



7/9

Mieux exploiter le patrimoine culturel de l'établissement : les grandes figures des différents domaines de la connaissance ou de la vie publique ayant fréquenté l'établissement, l'oeuvre de Victor Hugo,

Consacrer les projets interdisciplinaires et les EPI à cet objectif : exemple : sciences et littérature de voyage,....).

Faire du renforcement de la maîtrise de la langue française le premier objectif opérationnel des liaisons école-collège-lycée (Projet de LEA avec les écoles).

Faire du renforcement de la maîtrise de la langue française le premier objectif des dispositifs de soutien : Devoirs faits, DCOL.

Renforcer les partenariats culturels autour de cet objectif.

Organiser des cours en co-intervention PLC de lettres et autres disciplines

Faire des faits de langues dans les langues vivantes d'origine un outil d'apprentissages du français.

.../ ...

Pédagogie – didactique – éducation : face à l'hétérogénéité des besoins des élèves :

Faire du renforcement professionnel des personnels un objectif majeur de l'établissement : développer le concept de collège apprenant.

Favoriser la coopération entre élèves dans la classe et hors de la classe.

Favoriser les échanges de pratiques et les observations croisées entre les enseignants du collège, entre enseignants du collège et des lycées du secteur. Journées classes ouvertes, ...

Travailler au renforcement de l'explicitation des attentes et des consignes. Lever les implicites.

Initier un projet éducatif de grande ampleur par niveau de type Enfants de la République,

Renforcer l'autonomie et la responsabilisation des élèves en leur confiant des espaces de travail et d'activités de clubs (projet PASS)

Tutorat pour le suivi individuel des élèves en situation de décrochage.

V. Les modalités d'évaluation du contrat d'objectifs tripartite

Le rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement présenté au conseil d'administration de l'EPL (art L421-4 du Code de l'Education) contribue à mesurer annuellement les résultats obtenus et les objectifs atteints ou qui restent à atteindre au regard du projet d'établissement. Un plan d'actions annuel sera établi au vu des objectifs à atteindre (cf. annexe 1)

L'évaluation à mi-parcours s'appuie sur le dernier rapport annuel de fonctionnement de l'établissement et les plans d'actions établis annuellement.

VI. Accompagnement par l'autorité académique

Un accompagnement est prévu par les corps d'inspection et plus particulièrement par l'inspecteur référent de chaque établissement.

VII. Accompagnement de la collectivité territoriale

L'accompagnement de la collectivité s'inscrit dans le cadre des orientations en matière de politique éducative découlant du projet départemental « C@p 25 » et dans le respect des crédits inscrits à chaque Budget primitif.

Le projet départemental C@P25 a introduit un certain nombre d'enjeux prioritaires dans le cadre des politiques publiques à mener dans les champs des collèges, de l'action culturelle, de la lecture ou encore du sport et de l'éducation populaire.

L'enjeu de réussite éducative fixé par le projet départemental peut se traduire au travers notamment l'amélioration de l'accès à la culture, aux actions de citoyenneté, ou aux pratiques sportives dans les collèges, mais aussi, en permettant aux enseignants et aux collégiens de disposer d'équipements informatiques performants et adaptables aux évolutions des pratiques d'enseignements.

Par ailleurs, le projet départemental fait de la qualité de la restauration collective dans les collèges, un enjeu de première importance participant au bien-être de nos collégiens.

Enfin, l'enjeu d'inclusion et de cohésion sociale est d'autant plus important, qu'il s'agit d'une compétence première des départements, qui doit pouvoir être conforté dans le cadre de nos missions en lien avec les collèges.



8/9

1. Favoriser la réussite éducative

- Sur le plan culturel, dans le cadre du parcours culturel et artistique départemental, développer la sensibilisation de l'ensemble des collégiens aux différents domaines artistiques par niveau de classe (6ème : cinéma, 5ème : spectacle arts vivants, 4ème : patrimoine, 3ème : sites mémoriaux) et à la pratique artistique en lien avec des structures et acteurs culturels du territoire.
- Sur le plan de l'éducation populaire, renforcer la participation des collèges au Conseil départemental des jeunes.
- En matière d'accès à la lecture, renforcer des liens avec la Médiathèque départementale, notamment pour l'accès aux collections tant physique que numérique et pour les actions de sensibilisation.
- Dans le domaine du sport, participation des collèges à des compétitions UNSS et à l'accueil de clubs sportifs.
- Développement des usages numériques avec la participation au Plan Numérique pour l'Education (P.N.E).
- Favoriser la mutualisation et l'optimisation des équipements des collèges (gymnases, salles polyvalentes...) par d'autres structures.

2. Préserver une restauration collective de qualité

- Participer à la démarche qualité « Restauration » déjà engagée par la Collectivité : offrir une offre alimentaire de qualité, diversifiée, respectant les règles tant en matière d'hygiène et de sécurité qu'en matière d'équilibre nutritionnel et garantissant l'accessibilité à la demi-pension des élèves souffrant d'allergies ou d'intolérance alimentaire.
- Favoriser la mise en place de commissions « menus ».
- Prendre en compte la dimension éducative de la restauration d'une part, en intégrant une perspective d'environnement durable par le développement de l'approvisionnement en circuits courts de proximité afin de respecter d'ici 2020 l'objectif légal, d'autre part, en promouvant les bonnes pratiques afin de réduire le gaspillage alimentaire et la production de bio-déchets.

3. L'accompagnement socio-éducatif des collégiens

Il s'agit de collaborer avec les services spécialisés du Département aux objectifs communs suivants :

- la lutte contre l'absentéisme scolaire : en entretenant et développant la transversalité entre les services administratifs, pédagogiques, éducatifs et sociaux des collèges avec les services sociaux départementaux afin de discerner le mieux et le plus tôt possible les situations en risque afin de mettre en place les réponses, notamment pluridisciplinaires, les mieux adaptées,
- la prévention des maternités précoces : en favorisant en faveur des tranches d'âge sensibles les actions portées par les services de Protection Maternelle et Infantile au sein des établissements au titre de l'information et de la prévention en matière de contraception et de sexualité,
- le développement de la prévention santé : les collèges et les services médico-sociaux du Département sont associés à l'ensemble des dispositifs de « prévention-santé » menés au plan national, du type :
 - lutte contre l'obésité,
 - les addictions,
 - prise en compte de l'hygiène buccodentaire,
 - dépistage des troubles psychiques...

Il s'agit de poursuivre la réflexion sur les besoins en information plus globale touchant aux problématiques liées aux relations intrafamiliales



9/9

VIII. Durée du contrat

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Besançon, le

Pour l'autorité académique,

Pour la collectivité de rattachement,

Le Recteur de l'académie
de Besançon

La Présidente du Conseil
départemental du DOUBS

Jean-François CHANET

Christine BOUQUIN

L'inspecteur d'académie –
DASEN du DOUBS

Pour l'établissement :
Le principal

Patrice DURAND

Jean-Jacques FITO